

Le Plessis Mag'

N°3-JUIN 2015



Station d'épuration

*Journal d'informations municipales
du Plessis-Feu-Aussoux*

Editorial

Vive le Printemps !

Après l'hiver arrive le printemps. Cette saison vient toujours nous donner un regain d'énergie et d'enthousiasme !

Nous en avons bien besoin après ce dur début d'année avec les événements tragiques qui ont frappé notre république et la disparition de Georges Varenne à qui je rends hommage page 23.

Je vous l'avais annoncé lors de la cérémonie de vœux, nous allons placer cette année 2015 sous le thème de la préservation de notre cadre de vie. Dans cette situation compliquée nous avons besoin de proximité et de nous sentir « de quelque part », d'être acteur de la vie de notre commune, en un mot être citoyen « d'ici » tout simplement.

La période de restriction budgétaire qui s'annonce pour cette année, plus drastique que les années précédentes, nous oblige à une gestion rigoureuse et fine des dépenses. Notre équipe municipale a voté son budget en février dernier et a maintenu les taux d'imposition identiques à ceux de l'année dernière. Chose rare par les temps qui courent vu la forte baisse des dotations de l'Etat : - 13 % pour notre commune. Malgré cela, notre équipe reste motivée et a travaillé sur diverses actions et projets qui ont été votés et seront mis en place cette année. En voici les principaux :

Pour notre sécurité : la mise en place des radars pédagogiques sur la départementale D231 et la mise en route du dispositif voisins solidaires;

Pour notre cadre de vie : le fleurissement rue de la Caumonnerie, l'aménagement du talus à l'entrée du village et la réparation du terrain multisports;

Entretien des bâtiments : l'entretien de l'école : nettoyage des pignons, «démoussage» du toit, soudure des gouttières et réparation de l'horloge de notre église.

Aménagements : l'aménagement de la place de la Caumonnerie avec une aire de jeux pour enfants , la construction d'un boulodrome et la création d'un columbarium au cimetière.

Vous retrouverez également les projets, travaux et festivités menés depuis la fin d'année 2014.

Je vous laisse le soin de découvrir les prochains rendez-vous à ne pas manquer mais je voudrais d'ores et déjà que vous réserviez la date **du samedi 26 septembre** puisque votre équipe municipale organise « **La Fête du village** ». Un grand moment de convivialité pour les petits et les grands qui se déroulera l'après-midi et se prolongera dans la soirée. Je ne vous en dis pas plus... Nous vous transmettrons le programme avec toute l'organisation la première quinzaine du mois de septembre.

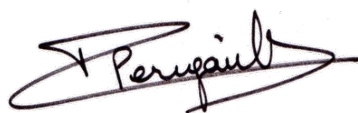
En attendant, je vous souhaite à tous et à toutes de bonnes vacances estivales.

Bonne lecture !

Bien à vous

Votre Maire

Isabelle PERIGAULT





Sommaire

- Editorialp.2
- Conseil Municipal.....p.4-5
- Station d'épurationp.6
- Vie citoyenne.....p.7-9
- Voisins solidaires.....p.10-11
- Comité des «jeunes».....p.12
- Notre école.....p.13-14
- Vie du village.....p.15-16
- Réalisations et travaux.....p.17-18
- Etudes et projets.....p.19
- Nos associations.....p.20-21
- Le Conseil départemental.....p.22
- Etat Civil.....p.23
- Dates à retenir.....p.24
- Jeux.....p.25-26



Directeur de publication
Isabelle PERIGALT
Maire du PLESSIS FEU AUSSOUS
Coordination Générale
Elisabeth DE MORAIS
Rédaction et photographies
Commission et Service communication
Imprimé et distribué par nos soins





Extraits des délibérations du Conseil Municipal

Nous vous rappelons que les comptes rendus sont consultables en intégralité sur le site internet de la commune ou en mairie.

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2014

Contrat rural : demande de subvention

Madame le Maire rappelle qu'afin d'établir le dossier de demande de subvention du Contrat Rural, dans la séance du 3 septembre 2014, le Conseil Municipal a retenu M.ROSSIGNOL et M. TALFUMIER pour assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 9 000 € HT. Suite à diverses réunions de travail, le Contrat Rural sollicité a pour objet la réalisation des travaux suivants :

- 1) Mise en accessibilité de la mairie pour 70 644,50 € HT.
- 2) Mise en sécurité et Aménagement de l'école pour 87 178,05 € HT.
- 3) Construction d'un local voirie pour 142 715 € HT.

Le montant total des travaux s'élève à 300 537,55 € H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré sollicite de Monsieur le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Général de Seine-et-Marne l'attribution d'une subvention conformément au règlement des Contrats Ruraux, au taux de 45 % pour la Région et de 35 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 240 000 € pour un montant plafonné à : 300 000 €.

Tarifs : salle communale et photocopies

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- vote les tarifs de la salle communale et des photocopies comme suit, à compter du 1er janvier 2015 :

Salle communale

-uniquement aux habitants de la commune : 150 € le week-end

-associations communales : GRATUIT

Une charte de location et un contrat de location sont établis et remis au locataire pour signature. Caution (non encaissée) :

- Pour dégradation : 500 €

- Pour nettoyage : 50 €

Photocopies

- 0,10 € la copie noir & blanc

- 0,20 € la copie couleur

- Gratuit pour les associations communales.

Les recettes seront encaissées sur le budget communal par le biais d'une régie.

Surtaxe Communale Eau / Assainissement

Vu la construction de la nouvelle station d'épuration, il y a lieu de réviser le taux de surtaxe communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de fixer le taux de surtaxe communale à 1,45 € le m³ à compter du 1er décembre 2014.

Taxe d'aménagement

Suite à la circulaire de Monsieur le Préfet en date du 16 Mai 2011 ayant pour objet la fiscalité de l'aménagement et certificat d'urbanisme, la taxe d'aménagement a remplacé depuis le 1er Mars 2012 la taxe locale d'équipement (TLE).

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 331-1 et suivants, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 5%. La présente délibération sera reconduite de plein droit annuellement.

C.C. Les Sources de l'Yerres «modification des statuts»

Vu l'article 12 des statuts de la communauté de communes des Sources de l'Yerres définissant les compétences facultatives.

Sur une proposition formulée par le Président, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Yerres, s'est réuni le 9 septembre 2014 pour intégrer la compétence « En matière d'aménagement numérique » modifiant les statuts comme suit :

Article 12 – compétences facultatives

La communauté de communes exerce en lieu et place des communes les compétences suivantes :

-En matière d'aménagement numérique,

La conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes à l'intention de l'ensemble des communes de la communauté de communes.

En conséquence, Madame le Maire propose :

- l'adoption des statuts proposés et votés par la Communauté de Communes des Sources de l'Yerres lors de sa réunion du 9 septembre 2014
- de demander à Monsieur le Préfet de Seine et Marne de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes des Sources de l'Yerres.

SEANCE DU 11 FEVRIER 2015 à 20h30

Video-protection

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : demande de subvention exercice 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide les travaux à l'installation d'un système de vidéo-protection sur la commune.
- approuve le projet d'investissement pour un montant H.T. : 117 333,00 € T.T.C : 140 799,60 €
- sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2015 pour un montant de 46 933,20 €

Mise en accessibilité de la mairie

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : demande de subvention exercice 2015 Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide les travaux de mise en accessibilité de la mairie.
- approuve le projet d'investissement pour un montant H.T. : 33 132,00 € T.T.C : 39 758,40 €
- sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2015 pour un montant de 13 252,80 €

Columbarium

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : demande de subvention exercice 2015 Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide les travaux de créer un columbarium dans le cimetière de la commune.
- approuve le projet d'investissement pour un montant H.T. : 10 862,49 € T.T.C : 13 035,00 €
- sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2015 pour un montant de 3 801,87 €

Adhésion au Syndicat mixte Seine et Marne Numérique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'autoriser le Conseil communautaire de la Communauté de communes « Les Sources de l'Yerres » à adhérer à un syndicat mixte ouvert exerçant la compétence de l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en l'occurrence le syndicat mixte Seine et Marne Numérique.

Vote des taxes directes locales 2015

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire pour 2015 les mêmes taux pratiqués en 2014 à savoir :

- Taxe d'habitation : 19,27 %
- Taxe foncière bâti : 17,76 %
- Taxe foncière non bâti : 48,25 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 21,66 %

Bornes de recharge électrique

Par délibération en date du 03/07/2015, la commune avait accepté la mise à disposition gratuite de 2 emplacements de stationnement, pour l'installation d'une borne de recharge pour 2 voitures électriques.

Suite à une demande de complément d'information, la commune renouvelle sa délibération, à savoir que dans le cadre de la mise en place d'une borne de recharge pour voiture électrique, 2 places de stationnement sont mises à disposition gratuitement route du vieux Puisieux située à côté du terrain de sport.

La gratuité de ces emplacements dans le cadre de la recharge d'un véhicule électrique ne se substitue pas au respect dû par chaque automobiliste au règlement de stationnement en zone bleue institué sur la commune (2h maximum).



La station d'épuration



Les travaux de la station d'épuration arrivent à leur terme. Commencent à présent les phases de test et de garanties qui nous amèneront à une réception définitive de chantier au second semestre 2015.



La municipalité tient à attirer l'attention des usagers quant à la façon de se débarrasser des lingettes (y compris biodégradables) usagées.

En effet, nous vous informons que ce type de déchets est à jeter dans la poubelle des déchets ménagers et non pas dans les toilettes afin d'éviter tout colmatage en entrée de station ainsi que tout risque de casse qui pourrait, au final, coûter bien cher au contribuable.



Vie citoyenne

Information du SDIS :



Pourquoi pas vous ?

Devenez Sapeur-Pompier Volontaire au centre d'incendie et de secours de Rozay-en-Brie

Vous avez des disponibilités* ?

Vous avez de 17 à 45 ans

Vous aimez l'action ?

Intégrez une équipe solidaire,
apprenez les gestes qui sauvent,
au sein de votre entreprise, devenez un atout.

Venez nous rencontrer

Centre d'Incendie et de Secours
de Rozay-en-Brie

19, rue Arthur Rimbaud

77540 Rozay-en-Brie

ou appelez-nous au 01 64 25 01 30

Courriel : ci-rozay@sdis77.fr

* le temps consacré à ces missions de service public
fait à juste titre l'objet d'une indemnité compensatrice

Le volontariat, un engagement citoyen

Information du Smictom :



Nouvellement élu Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) du secteur de Coulommiers, je tiens en premier lieu à remercier mes collègues élus qui m'ont accordé leur confiance et porté à cette fonction. C'est un honneur pour moi que de pouvoir servir le territoire, qui comprend les bassins de vie de Coulommiers, la Ferté Gaucher et Rebais, plus quelques communes rattachées, soit 54 communes au total, représentant 72 000 habitants, sur un syndicat aux tels enjeux. Je remercie également mon prédécesseur, M. COMMANAY, pour le travail réalisé, mais aussi les habitants du territoire. La politique de l'un, le comportement des autres, font qu'aujourd'hui notre territoire a les meilleurs résultats en matière de tri sur tout le nord-est du département.

Les enjeux en matière d'ordures ménagères sont considérables, tant au regard de l'environnement, que sous l'angle financier.

Comment fonctionne le syndicat ?

Le SMICTOM de Coulommiers assure la collecte des ordures ménagères. A ce titre, il est sous contrat de prestation avec la société VEOLIA Environnement jusqu'en 2020, qui oeuvre selon un calendrier établi, et des règles clairement définies. Les prestations font l'objet d'un suivi du syndicat. Egalement ce dernier assure des contrôles des poubelles, via ses ambassadeurs de tri qui vérifient que les bacs jaunes ne comportent que des éléments autorisés à fins de recyclage. Pour rappel, en cas de doute, vous pouvez consulter sur le site www.ecoemballages.fr ou sur notre site en téléchargeant l'application mobile et le guide de tri, dans quel bac ou filière (déchetterie, décharge..) jeter votre déchet.

Les déchets ménagers de notre territoire sont regroupés à Coulommiers dans un nouveau centre de transfert, dans des bennes distinctes selon qu'il s'agit d'ordures à recycler ou à incinérer. Elles sont ensuite convoyées à Monthyon via des semi-remorques, réduisant ainsi sensiblement les navettes routières, donc le coût et la pollution atmosphérique. D'un bout à l'autre de la chaîne de collecte et de traitement, la notion de développement durable s'impose à tous les choix et modes d'organisation. Dans le même esprit, nos végétaux collectés en porte à porte sont traités directement sur une plate-forme à Coulommiers pour devenir du compost.

Le SMICTOM est propriétaire des bacs qu'il met à disposition des habitants, et les livre à domicile. Le changement de capacité des bacs suite à l'évolution de la taille de la famille, ou leur réparation, sont gratuits. Le syndicat fournit également des points d'apports volontaires grâce à des bacs enterrés ou semi-enterrés pour le ramassage collectif, ainsi que les bacs à verre qui constituent un point très important en matière d'économie de nos ressources naturelles. Recyclable à 100 %, le verre permet en outre au syndicat de réaliser d'importantes économies dont il vous fait bénéficier. A contrario, lorsqu'il est mélangé aux ordures ménagères, il crée de graves dysfonctionnements pouvant conduire à l'arrêt des fours d'incinération. Compte tenu du mode de fonctionnement de l'usine, ces arrêts sont financièrement très préjudiciables.

Quelle est la différence entre le SMICTOM et le SMITOM ?

Le SMICTOM de Coulommiers sous-traite le traitement des OM par le SMITOM de Monthyon. Fort de 184 communes représentant près de 400 000 habitants du nord est du département, le SMITOM de Monthyon assure le traitement et l'élimination des déchets. Une usine a été créée à la fin des années 1990. Sa construction pèse aujourd'hui lourdement sur les finances de nos syndicats du fait de remboursement d'annuités d'emprunts très lourdes. Mais reconnaissons la qualité de l'infrastructure, son impact en matière de qualité environnementale, et saluons l'initiative de nos prédécesseurs.

Les ordures ménagères sont triées selon leur nature. Tout ce qui peut être recyclé (poubelles jaunes) est soigneusement trié et récupéré par des organismes compétents. Le syndicat perçoit en retour des reversements d'organismes tels ECO-Emballages, l'ADEME, etc... A contrario, les ordures ménagères non recyclables sont incinérées à l'usine. L'énergie dégagée est revendue sous forme d'électricité.

Egalement, l'incinération implique une pollution atmosphérique... et donc l'imposition à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Les rejets font l'objet d'une attention de tous les instants, au moyen de prélèvements sur le lichen et le lait produit dans une exploitation proche de l'usine. Les excellents taux de pollution permettent de réduire de moitié l'impact de cette taxe (gain d'environ 500 K€).

Le SMITOM gère également les 12 déchetteries du territoire (deux sur notre territoire). La récente réorganisation du service, avec édition de nouvelles cartes, pour contraignante qu'elle soit, a permis de réduire 60 % de fraudes, permettant un gain financier de 1.4 million d'euros ! Cette carte est disponible gratuitement en adressant une demande au SMITOM de Monthyon, soit par courrier soit par internet à l'adresse <http://www.smitom-nord77.fr/>

Il paraît que mes poubelles triées partent toutes à l'incinération. A quoi sert mon tri ?

Cette information est **absolument fautive** ! L'optimisation du ramassage et du traitement ont pour finalité de pouvoir trier un maximum de déchets, lesquels permettent ensuite de percevoir des subventions entièrement répercutées à l'usager. Il est important de rappeler ici que le taux de la taxe voté par notre syndicat chaque année est à ce jour inférieur au taux de 2005, et **ce grâce aux efforts de chacun**.

Il arrive malheureusement que tout ne fonctionne pas comme nous le souhaiterions. C'est notamment le cas lorsque les fours sont en arrêt technique, programmé ou conséquence de déchets non conformes. L'usine ne peut alors traiter l'ensemble des déchets. C'est également le cas lorsque les poubelles jaunes sont souillées par des déchets non recyclables (huiles, sacs poubelles...), l'impact peut parfois contaminer l'ensemble du camion. Dans ces conditions, en effet, le tri ne peut s'effectuer. Nos déchets recyclables ainsi souillés sont obligatoirement incinérés avec les ordures ménagères. Il est à noter que le tri des recyclables est fait manuellement par des opérateurs sur des tapis de tri et que certains déchets non conformes sont dangereux pour leur vie (seringues).

Outre son intérêt en terme de développement durable (le recyclage), le tri des déchets permet d'amoindrir le coût de traitement. Chaque traitement de déchet a un coût. Mais globalement, le coût final le plus important concerne celui des ordures ménagères incinérées. Moins nous incinérons, plus nous trions, plus nous pouvons limiter le coût à la charge du contribuable. C'est ainsi que, globalement, le coût à la charge du contribuable sur le territoire du SMICTOM est stabilisé depuis plus de 6 ans, et ce en dépit des normes toujours plus exigeantes, et de la hausse de la TVA supportée par le syndicat et non répercutée à l'usager.

La problématique des encombrants :

Les encombrants posent aujourd'hui un gros problème aux deux syndicats et aux communes. Le coût de ramassage est très important, alors même que ce ramassage fait aujourd'hui double emploi avec la mise à disposition des services de la déchetterie. Egalement, tous les matériaux valorisables (ferrailles notamment) sont prélevés sauvagement et ne peuvent donc servir le syndicat. La plus-value part donc vers d'autres intérêts... Enfin, la nature des déchets concernés par cette collecte est oubliée, générant ainsi des rebuts qui restent sur les trottoirs. L'élimination n'appartient pas au syndicat mais directement à la commune, pesant ainsi lourdement sur son budget. Egalement, parce que leur gestion est très complexe au niveau de Monthyon, une réflexion sur le devenir de ce service va devenir indispensable.

Vous aurez compris, au travers de ces quelques lignes, la grande complexité de cette « machine », aux budgets faramineux, sur laquelle la moindre action génère économie ou perte de plusieurs centaines de milliers d'euros. Parce que nous n'avons dans ces conditions pas le droit à l'erreur, nous avons vraiment besoin de votre aide.

Le bureau du SMICTOM est aujourd'hui composé d'élus renouvelés, qui vont devoir perfectionner le fonctionnement. Nous avons encore beaucoup de choses à apprendre, mais avons déjà parfaitement compris que de la qualité du tri dépend la facture à votre charge. Nous avons donc besoin de votre aide, de votre collaboration, afin que s'améliore encore et toujours cette qualité de tri. A chaque déchet sa poubelle spécifique ou son dépôt en déchetterie.

Au nom du comité syndical, je vous remercie par avance de votre collaboration. Nous recevons également les doléances que vous souhaiteriez nous adresser afin d'assurer un service de meilleure qualité.

Dans l'attente, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Le Président du SMICTOM
JF LEGER

SMICTOM de la Région de Coulommiers
Rue des Margats • 77120 COULOMMIERS
01 64 20 73 41 • www.smictom.fr

2015

Le Plessis-Feu-Aussoux

juillet août septembre

boîtes et bocaux en plastique
ambrosies, marmelades
confitures et sauces alimentaires
jambons et saucissons

INTERDIT
Pots de Beurre • Jambon • Saucis • Bâches
Sacs et bennes plastiques

Pour les bouteilles, pots et bocaux en verre
DEUX SACS
Pour séparer le verre de couleur
du verre blanc

SMICTOM de la Région de Coulommiers
Rue des Margats • 77120 COULOMMIERS
01 64 20 73 41 • www.smictom.fr

2015

Le Plessis-Feu-Aussoux

octobre novembre décembre

À la déchetterie

gravats, laine de verre
schistes, moelles
huile moteur, boîtes
peintures, solvants
électroménager
matériel informatique

végétaux
ferrailles
néons

PROHIBES DÉCHETTERIES

COULOMMIERS 1001-1018-1020
AVRIL 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12
MAY 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
JUIN 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
JUILLET 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
AUGUST 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
SEPTEMBRE 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
OCTOBRE 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
NOVEMBRE 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30
DÉCEMBRE 01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

Pour les encombrants :
ramassage
en point de dépôt
ou amenablement
personnel, dans
les sacs et bennes
ouverts

LIMITATION
par point de collecte :
1 m³, 50 kg
et moins de 2,5 m
par objet

www.smictom-nord77.fr
01 64 44 40 03



Dispositif Voisins Solidaires

L'équipe municipale fait de la sécurité une de ses préoccupations majeures.

Dans ce cadre, nous vous avons convié à une réunion d'information et d'échange avec la brigade de gendarmerie de Rozay -en-Brie afin de *promouvoir une politique de prévention de la délinquance*, où vous étiez nombreux à participer.

Le dispositif « voisins solidaires » vous est proposé pour améliorer notre sécurité en utilisant les bonnes relations de voisinages. Celui-ci a fait ses preuves et a un impact très net sur la délinquance de proximité.

Le programme « Voisins solidaires » est **un puissant outil de démocratie participative au service des habitants**. Il est complémentaire à la vidéo protection que nous allons mettre en place.

La mise en œuvre de ce dispositif permet :

- L'investissement des habitants dans la vie de leur village,
- Le renforcement de la cohésion sociale,
- Et un déploiement de la solidarité spontanée.

Strictement encadré, le rôle des voisins solidaires se limite à l'observation et au renseignement. Ils sont par procuration les yeux de la GENDARMERIE.

A la différence de voisins vigilants, **voisins solidaires est un dispositif interne et propre à notre village.**

Nous avons le plaisir de vous présenter, et nous les remercions vivement, les référents de chaque rue qui se sont portés volontaires pour former cette Chaîne.

Etre voisin solidaire, c'est gratuit et n'engage à rien. Pour avertir que notre village lutte contre la délinquance, nous allons placer des panneaux aux entrées et sorties de village afin de dissuader et prévenir les malfaiteurs.

Fonctionnement :

C'est très simple : vous remarquez des personnes et/ou véhicules suspects, vous informez par SMS votre référent de rue, dans un premier temps ou bien même un autre référent, afin que ce dernier relaye l'information à Mme Guyot Isabelle qui pour finir informera Madame Le Maire , puis le Major de GENDARMERIE.

Ce qu'il faut retenir : c'est dans la mesure du possible donner un maximum de détails physiques et matériels et prendre la plaque d'immatriculation, type de véhicule et couleur. Cela permet aux gendarmes d'élucider rapidement et d'intervenir au plus vite.

Attention, cette chaîne ne remplace pas les appels directs en gendarmerie en cas de Flagrant Délit et autres délits que vous jugez importants.

Alors n'hésitez pas, ne perdez pas de temps, composez le 17 !





Le comité des « Jeunes »



Les élus du Plessis-Feu-Aussoux ont la volonté de mettre à la disposition des jeunes un espace de représentation, permettant de les associer à la gestion locale.

**Si vous avez entre 10 et 20 ans, venez participer à la 1^{ère} réunion
du **Comité des Jeunes** qui aura lieu
le Samedi 06 juin 2015 à 10h30
à la mairie!**





Notre école

Et si on donnait un nom à notre école ? A vous de décider !

Aujourd'hui, l'école communale ne porte aucun nom. Après avoir travaillé sur le sujet, le conseil municipal a retenu trois noms : Jean Commère, Simone Veil et Antoine de Saint Exupéry. **Pour le choix final, c'est à vous, Plessis-Ansoldiens, de voter** : un vote sera organisé à l'école et les habitants pourront nous retourner leur bulletin de vote (à découper en dernière page) directement en mairie.

Afin de vous aider dans votre choix, nous vous présentons une petite biographie de chacun :

Jean Commère est un peintre, aquarelliste, dessinateur et illustrateur français du XX^e siècle. Né à Paris le 5 avril 1920, il se suicide à Angers le 22 octobre 1986. Peintre de scènes religieuses, compositions à personnages, sujets de sport, portraits, paysages, marines, natures mortes, aquarelliste, lithographe, dessinateur, illustrateur.



Marié en 1947, il achète une maison au Plessis-Feu-Aussoux . Il y peint des paysages, des natures mortes, des scènes familiales, une série de Madones . Son épouse, Suzanne, a été maire du Plessis Feu Aussoux de 1965 à 1971. En juillet 1986, elle décède au Plessis. En octobre, ne pouvant surmonter le chagrin de la disparition de son épouse qu'il appelait Suzette et qui était toujours à ses côtés, il met fin à ses jours.

Simone Veil, née le 13 juillet 1927 à Nice, est une femme politique française.



Rescapée de la Shoah, elle entre dans la magistrature comme haut fonctionnaire jusqu'à sa nomination comme ministre de la Santé, en mai 1974. À ce poste, elle fait notamment adopter la « loi Veil », promulguée le 17 janvier 1975, qui dépénalise le recours par une femme à l'interruption volontaire de grossesse.

De 1979 à 1982, elle est la première présidente du Parlement européen, nouvellement élu au suffrage universel. Elle est Ministre d'État, ministre des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville dans le gouvernement Édouard Balladur, puis siège au Conseil constitutionnel de 1998 à 2007. Élue à l'Académie française le 20 novembre 2008, elle est reçue sous la Coupole le 18 mars 2010.

Antoine Marie Jean-Baptiste Roger de Saint-Exupéry, né le 29 juin 1900 à Lyon et disparu en vol le 31 juillet 1944 en mer, au large de Marseille, Mort pour la France, est un écrivain, poète, aviateur et reporter français.

Devenu pilote lors de son service militaire en 1921 à Strasbourg, il est engagé en 1926 par la compagnie Latécoère et transporte le courrier de Toulouse au Sénégal avant de rejoindre l'Amérique du Sud en 1929. À partir de 1932, il se consacre à l'écriture et au journalisme. En 1939, il sert dans l'armée de l'air où il est affecté dans une escadrille de reconnaissance aérienne. À l'armistice, il quitte la France pour New York avec pour objectif de faire entrer les Américains dans la guerre et devient l'une des voix de la Résistance. Rêvant d'action, il rejoint enfin, au printemps 1944, en Sardaigne puis en Corse, une unité chargée de reconnaissances photographiques en vue du débarquement en Provence. Il disparaît en mer avec son avion un P-38 Lightning F5B lors de sa mission du 31 juillet 1944. Son avion n'a été retrouvé qu'à partir de 2000 au large de Marseille.



Un petit point sur les TAP (temps d'activités périscolaires) et la rentrée 2015

Depuis la rentrée 2014 les TAP ont été mis en place dans nos écoles de Voinsles et du Plessis. Après quelques petits réglages les enfants, les parents et les intervenants sont plutôt satisfait des activités proposées . C'est pourquoi, le syndicat des écoles a décidé de continuer les TAP pour la rentrée 2015 en renforçant l'encadrement pour le bien-être de tous. Il a été également décidé que pour la rentrée prochaine les TAP resteront gratuites. Par contre la «pause gouter » sera supprimée et le ramassage scolaire aura lieu directement après les TAP. Ainsi cela permettra aux enfants qui le peuvent de rentrer une demi-heure plus tôt et allègera des semaines bien chargées. Pour les enfants allant à la garderie cette dernière ouvrira ses portes à partir de 16h45 au Plessis-Feu-Aussoux.

Pour ce qui est du choix des activités, des modalités de paiement, des horaires, etc.... vous recevrez par l'intermédiaire de vos enfants et comme tous les ans, le dossier du syndicat des écoles vous permettant d'être informés et vous permettant leur inscription.

Petit aperçu des ateliers du Plessis

Nous nous sommes glissés à l'école afin de vous faire partager les activités organisées par le syndicat des écoles où vos enfants participent activement.



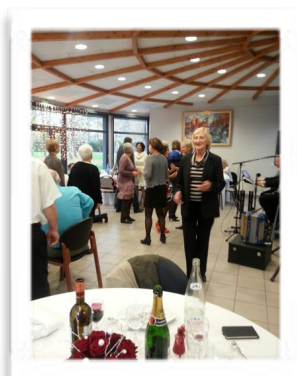
Activité golf





La vie du village

Repas des Aînés



Le repas des aînés constitue un temps fort de la fin de l'année. C'est donc dans la salle de la mairie que les élus accueillaient avec plaisir les participants. Après un discours de bienvenue et une pensée émue pour les absents, Isabelle Perigault a invité les convives à partager le bon repas préparé par le Pot d'Étain à Chauffry. Rien ne manquait pour que la fête soit belle et pour que ce moment de convivialité soit savouré pleinement. Que souhaiter de mieux que se retrouver l'an prochain !

Sortie Laser Game

La sortie du 14 décembre 2014 au Laser Game de Brie Comte Robert a été très appréciée de nos jeunes Ansoldiens.



Noël des enfants



C'est toujours un moment très attendu ! Le dimanche 14 décembre, les plus petits ont pu rencontrer le père Noël à la mairie et récupérer leur cadeau. Une très belle journée pour les enfants mais également pour les plus grands...

Voeux du Maire

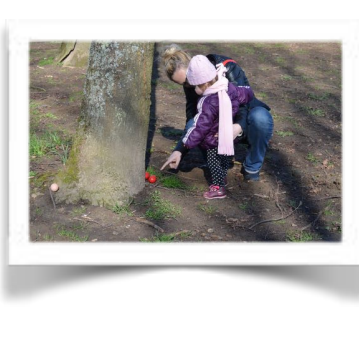
Vendredi 19 décembre, se tenait la traditionnelle cérémonie des vœux du Plessis-Feu-Aussoux à la population en présence de Christian JACOB et de Jean-Jacques BARBAUX. Et, une fois encore, de nombreuses personnes étaient présentes. Après une rétrospective des actions et projets menés sur les neuf mois de mandat ainsi qu'une présentation des projets à venir, Isabelle PERIGAULT et les membres du Conseil Municipal ont passé un véritable moment de convivialité avec les invités.



Chasse aux oeufs

Sous un ciel clément, les enfants ont pris plaisir à participer à la chasse aux oeufs. Les plus grands se sont prêtés au jeu du « kim goût » avec quelques grimaces à la clé alors que les plus petits participaient au concours de décoration des oeufs durs.

Pendant ce temps, parents et grands-parents ont pu partager un "café-viennoiseries" avec l'ensemble de l'équipe municipale.



Commémoration du 08 mai



Quel plaisir de voir toujours plus d'habitants nous entourer pour cette commémoration et notamment les enfants du village. Nous tenons à remercier sincèrement tous ceux et celles qui nous ont rejoint : Ansoldiens, musiciens, gendarmes, pompiers et jeunes sapeurs pompiers. Quelle belle implication pour dire aux anciens combattants que nous n'oublierons jamais ce qu'ils ont fait pour nous...





Réalisations et travaux

Remplacement des rondins de bois au tennis

Les travaux ont été réalisés par Serge CARRAUD, notre agent technique avec l'aide de M. PIRES que nous remercions chaleureusement.



Rue de l'Echelle



Rebouchage des différents trous et « nids de poules »

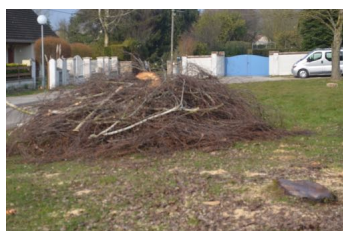
Les travaux ont été réalisés par Serge CARRAUD, notre agent technique.

Panneaux d'affichage

Vous avez pu constater la présence de nouveaux panneaux d'affichage. Ils ont été choisis pour ne pas trop dénaturer notre beau village et afin d'informer au mieux les habitants.



Elagage



Les travaux d'élagage sur toute la commune ont été réalisés par l'entreprise LEGRET pour un montant de 6616,80€.

Ecole du Plessis

Notre école avait bien besoin d'un petit nettoyage...

Les travaux ont été réalisés par Serge CARRAUD, notre agent technique.



Horloge église

L'horloge de l'église est à nouveau à l'heure.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise BODET pour un montant de 1744,20€.



Fleurissement

Conformément à ce que nous vous avons annoncé, les travaux de fleurissement de notre village continuent avec la mise en place de nouveaux pots de fleurs qui seront fleuris pour la saison estivale!





Etudes et Projets



Dératisation

Une campagne de dératisation va être entreprise sur l'ensemble de notre village. Cependant, nous **demandons aux personnes qui sont particulièrement touchées par l'infestation de se faire connaître en mairie avant fin juin** pour une prise en charge plus particulière.



Projets à venir du second semestre

De nombreux projets vont voir le jour dans les mois à venir comme :

- l'aire de jeux et boulodrome sur la placette de la rue de la Caumonnerie,
- la réfection du terrain multi-sports,
- la création du columbarium,
- l'installation de radars pédagogiques sur la départementale 231.



Vidéo-protection : le dossier concernant la mise en place de la vidéo-protection est en instance à la préfecture pour validation et pour le versement d'éventuelles subventions. Nous vous tiendrons informés de la suite donnée à notre dossier.



CLUB OMNISPORTS DE LA VALLEE DE L'YERRES



Voulez vous danser la Zumba ... allez à Touquin !

Voulez vous jouer aux échecs ... allez à Lumigny !

Voulez vous nager ... allez à Fontenay-Trésigny !



Mais si vous souhaitez jouer au tennis ou au tennis de table, allez au Plessis feu Aussoux ou à Voinsles ! Comment cela « vous ne savez pas » !!! Bon, alors voici un petit historique pour les nouveaux habitants ... et pour les anciens qui ont peut-être oublié.

A l'origine, il y avait :

Au Plessis, la section tennis au sein du CPFA. Comme il n'y avait pas d'installation sportive, les joueurs avaient pris leurs habitudes à la Houssaye en Brie. Pas pratique, trop loin et participations aléatoires aux compétitions par équipe.

A Voinsles, le Club Omnisports de Voinsles. Là c'était mieux car le club était adhérent à la Fédération Française de Tennis. Les joueurs disposaient d'un court de tennis dont l'état nécessitait une grosse réfection, d'un club house et de tables de tennis de table.

Partant du fait qu'un petit club n'a aucun poids auprès de la F.F.T. et qu'il ne peut quasiment rien organiser, partant également du fait que les communes du Plessis feu Aussoux et de Voinsles ont des liens, tel que l'école, qui les lient l'une à l'autre, des responsables du Plessis et des responsables de Voinsles se sont rencontrés afin de réunir les 2 clubs pour n'en faire qu'un seul. De cette union est né le COVY (Club Omnisports de la Vallée de l'Yerres). Le dynamisme du club a conduit les conseils municipaux des 2 communes à l'aider. Au Plessis, il a été décidé la construction d'un court de tennis, d'un court multisports et d'un club house. A Voinsles, il a été décidé la rénovation complète du vieux court existant et la mise à disposition d'un club house et de la salle communale pour l'apprentissage du tennis pour les plus petits et la pratique du tennis de table.

Les années ont passé, le club a prospéré. La qualité de l'enseignement (professeurs diplômés d'état) tant au tennis qu'au tennis de table, la participation de joueurs du club à de **nombreuses compétitions régionales et la qualité des infrastructures (3 courts extérieurs en parfait état + 1 superbe court couvert chauffé à Hautefeuille + 2 club house + la salle municipale de Voinsles)** ont contribué à promouvoir le COVY et à faire venir des joueurs des communes environnantes.

Vous pouvez retrouver les activités proposées par le club sur son site www.club.fft.fr/covy ou par le site de la mairie du Plessis et de Voinsles index association et également sur Facebook : Covy

Pour mémoire, l'école de tennis accueille **les enfants dès l'âge de 4 ans**, la section ado. est actuellement en train de prendre son envol en compétition et les seniors (dames et messieurs) s'entraînent bien au chaud sous le court couvert en attendant le printemps pour mettre en application à l'extérieur tout le savoir accumulé durant l'hiver.

Si vous souhaitez quelques renseignements concernant le COVY appelez :

Sandrine Massias au 06 71 03 61 20 ou Catherine Grimberg au 06 08 24 01 25



Sortie à la Coupe Davis 2014 - Roland Garros



Ados en cours à Hautefeuille



Tennis déguisement Zumba -Julie Chloé Justine

COVY : www.club.fft.fr/covy - Mme MASSIAS Tél. 06 71 03 61 20 - Mail : covy@fft.fr



COVY

COVY

COVY

COVY

COVY

COVY

COVY



Remise des Coupes du CIRCUIT BRIARD Samedi 15 novembre 2014



Participation de nos petits ramasseurs de balles 2 Enfants du Club pendant 3 jours

Tournoi GDF/SUEZ



Roland Garros—2014 Coupe Davis



Le programme pour les beaux jours :

- Tournoi Estrabeau Séniors : A partir du samedi 14 heures du 7 mars – au 11 avril
- Tournoi Briard du 25 avril au 7 juin pour les jeunes –Dames et Messieurs
(Plaquette disponible sur demande)
- Tournoi Duchet (interne au Club) ouvert à toutes et à tous : Jeudi 8 mai
- Tournoi Interclubs Jeunes : A partir du mercredi 18 Mars
- Stage de Pâques pour les enfants : avec Rémi (déjà complet)
- Tournoi Interclubs : tous les samedis après midi pour les dames et dimanches matin pour les séniors de mi-avril à mai
- Tournoi Coupe de la ligue : tous les dimanches matin pour les Séniors sur Juin.

RESERVATION DES COURTS :



Pour réserver un court de tennis il suffit d'aller sur le site du COVY www.club.fft.fr/covy « réservation des courts » cliquez sur la balle Jaune, ou par le site de la Mairie du Plessis ou de Voinsles Index associations : COVY .
Pour les Ansoldiens non inscrits au COVY la clé du court n°1 est disponible soit en mairie tél. 01 64 04 17 96 ou 06 71 04 69 44 ou 06 08 24 01 25. Pour les Vincelais le court est sans clé.

COVY : www.club.fft.fr/covy - Mme MASSIAS Tél. 06 71 03 61 20 - Mail : covy@fft.fr





Le nouveau Conseil Départemental



Nos élus du canton de Fontenay-Trésigny



Daisy LUCZAC



Jean-Jacques BARBAUX

Les 22 et 29 mars, vous avez été appelés aux urnes dans le cadre des élections départementales de notre canton de Fontenay-Trésigny.

Je tenais à vous remercier pour votre forte mobilisation : 64% de votants, un taux de participation pour notre village supérieur à la moyenne nationale.

Après une brillante victoire du binôme Barbaux-Luczac, M. Jean-Jacques BARBAUX a été élu Président du Conseil Départemental de Seine et Marne.

Les lois de décentralisation attribuent aux Départements des compétences obligatoires comme l'action sanitaire et sociale (enfance, famille, l'insertion, le logement, etc...), l'équipement, les transports, l'environnement, l'éducation, le sport, etc....

Pour tous les renseignements concernant le Conseil départemental de Seine et Marne vous pouvez consulter le site internet : <http://seine-et-marne.fr>

Coordonnées du Département
Tél : 01 64 14 77 77

ACCUEIL
Hôtel du département
12, rue des Saint-Pères
77 000 MELUN

Georges VARENNE

Georges,

Un très grand nombre d'Ansoldiens s'est rassemblé auprès de toi, le 5 février 2015 pour te rendre un dernier Hommage. Une cérémonie à ton image, très musicale, c'est ce qui te comblait par-dessus tout.

C'est la bonne preuve que tu étais connu et très apprécié des gens qui te connaissaient.

Je conserverai toujours en mémoire un homme à la joie de vivre, tu ne venais pas à un conseil municipal sans dire « une blaguounette », tu me surnommait « la gamine » car j'étais la plus jeune de l'équipe municipale, bref un homme humble qui était là pour apporter sa pierre à l'édifice mais sans jamais en dire plus.

Tu as pendant deux mandats, en qualité de conseiller, œuvré pour notre commune et nous t'en remercions.

Malheureusement la maladie a pris, très rapidement, le dessus et t'a emporté à la grande tristesse de tous.

Nous transmettons à Danielle et Laurent nos plus vives condoléances et toute notre sympathie.

C'est sur un air bien triste que je souhaitais t'adresser ces quelques mots et te dire au revoir.



Etat Civil

Naissances :

Nous félicitons les parents de :

Ryann NAVARRE, né le 13/12/2014
Aria GIROUX LENAIN, née le 15/01/2015
Angèle GAMAURY, née le 01/04/2015
Jason RICHOMME, né le 09/04/2015



Nous a quitté :

30/01/2015 : VARENNE Georges

Avec toutes nos condoléances

Mariages



Olivier GIROUX et Elsa LENAIN le 13 décembre 2014

Virginie DEHM et Oriane ANSELIN le 09 mai 2015





Dates à retenir

29/05/2015 : Fête des voisins du CPFA

20/06/2015 : Kermesse des écoles à Voinsles

26/07/2015 : Brocante

 **26/09/2015 : Fête du village** 

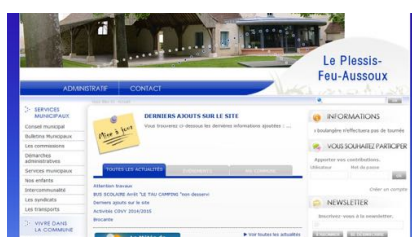
11/10/2015 : 10ème édition des Foulées du Plessis



Nous vous informons également que pendant les congés d'été, la mairie sera ouverte au mois de juillet :
pendant les jours et horaires habituels
puis au mois d'août :
les mardis 04, 11 et 18/08/2015
et les jeudis 06, 13 et 20/08/2015
de 10h00 à 12h00.

Elle sera ouverte aux horaires habituels à partir du 24 Août 2015.

MAIRIE DU PLESSIS-FEU-AUSSOUX
11 rue de l'Eglise
77540 LE PLESSIS-FEU-AUSSOUX



TEL : 01.64.04.17.96
FAX : 01.64.04.11.52
E-mail : mairie.pfa@orange.fr

Retrouvez nous sur le web : www.le-plessis-feu-aussoux.fr

Petit jeu des 7 différences...



Sudoku

					8			
	3	2	9	4	1			
	9						1	
		9				6	2	
	7	4	1	5		3		
		3				5	4	
	5						9	
	6	7	5	8	4			
					3			



*Coupon-réponse pour le nom de notre école
(strictement réservé aux habitants de la commune)*

Nom : _____ Prénom : _____

n° et rue : _____

Choix :

- Jean Commère
- Simone Veil
- Antoine de Saint-Exupéry



Si besoin, vous pouvez participer sur papier libre.